

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

456^{ième} séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 3 juin 2013, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Yvon Lafond, maire
M. Francis Perron, conseiller
Mme Danielle Elliott, conseillère
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Mario Charest, conseiller
M. Yves Vinette, conseiller

Est absent : Mme Diane Aubut, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier, assiste à cette séance.

1. Moment de réflexion

2. Adoption de l'ordre du jour

2013-06-171

Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le point «Autres sujets» ouvert.

Adoptée.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

2013-06-172

Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2013

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

2013-06-173

Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2013 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

5. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013

La conseillère Germaine Leboeuf demande si des informations ont été prises concernant l'acquisition d'un défibrillateur.

6. Affaires découlant du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2013

Aucune délibération.

7. Administration générale

7.1 : Dépôts de statistiques

7.1.1 : Consommation électrique

7.1.2 : Consommation d'eau

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel et eau.

7.2 : Correspondance

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de mai.

7.3 : Adoption des comptes

2013-06-174

Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 242 159,92 \$.

Liste des comptes payés	123 113,04 \$;
Liste des comptes à payer	75 637,18 \$;
Liste des salaires	43 409,70 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

7.4 : Encaissements

L'argent reçu au cours du mois de mai est de 458 611,87 \$.

7.5 : États comparatifs des revenus et dépenses au 30 avril 2013

Les états comparatifs des revenus et dépenses au 30 avril 2013 ont été transmis par courriel durant le mois de mai à tous les membres du conseil municipal.

7.6 : Colloque de zone 2013

2013-06-175

Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à participer au colloque de zone 2013 qui aura lieu le 11 septembre prochain, à Saint-Tite; les frais d'inscription et les dépenses encourues seront payés par la municipalité suivant les pièces justificatives.

Adoptée.

7.7 : Congrès Fédération québécoise des municipalités

Ce sujet est reporté à la séance ordinaire de juillet prochain.

8. Période de questions

Une personne pose une question d'ordre général : félicitations aux organisateurs de l'hommage à Valérie Carpentier.

9. Urbanisme et zonage

9.1 : Adoption du premier projet de règlement numéro 2013-334 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262

ATTENDU QUE le règlement de zonage 2008-262 peut être modifié par le conseil suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage dans le but d'autoriser les usages de vente en gros dans la zone 109-CR;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

2013-06-176

Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 2013-334 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262 et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit, à savoir :

Article 1 – Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage ». Il porte le numéro 2013-334.

Article 2 – Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet d'autoriser les usages de vente en gros dans la zone 109-CR.

Article 3 – Usages autorisés dans la zone 109-CR

La grille de spécifications de la zone 109-CR est modifiée afin d'y autoriser l'usage « entreposage de produits finis destinés à la vente ou la distribution en gros (02) ».

La nouvelle grille de spécifications de la zone 109-CR est annexée au présent règlement.

Article 4 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

9.2 : Avis de motion au règlement numéro 2013-334 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262

La conseillère Germaine Leboeuf donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement portant le numéro 2013-334 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262.

9.3 : Fixation de la date d'assemblée de consultation

2013-06-177

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Mario Charest et résolu à l'unanimité de fixer la date de l'assemblée de consultation au 2 juillet 2013, à 19 h 15, suite à l'adoption du premier projet du règlement numéro 2013-334 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262.

Adoptée.

10. Aréna

10.1 : Changement de porte

CONSIDÉRANT QUE le directeur général/secrétaire-trésorier a été autorisé par la résolution numéro 2013-05-136 à demander un prix pour le changement de la porte arrière de l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis par l'entreprise R & D Rousseau inc. au montant de 3 722,81 \$, taxes incluses est acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le montant demandé est inférieur aux prévisions budgétaires 2013 pour effectuer le changement de cette porte;

2013-06-178

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat à R & D Rousseau inc. pour le montant de 3 722,81 \$.

Adoptée.

11. Loisirs

11.1 : Surveillante de piscines et cours de natation

2013-06-179

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'engager Audrey Devault pour donner des cours de natation qui seront reconnus par la Croix-Rouge et surveillante de piscines, au taux horaire tel qu'établi par le conseil municipal.

Adoptée.

12. Service incendie

12.1 : Demande de soumissions pour l'achat d'une autopompe-citerne

2013-06-180

Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour retenir les services d'un spécialiste en sécurité incendie pour vérifier les devis du camion autopompe-citerne que la municipalité désire acquérir.

Adoptée.

13. Abrogation de la résolution numéro 2013-05-161

2013-06-181

Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution numéro 2013-05-161.

Adoptée.

14. Mise aux normes de l'eau potable

14.1 : Acceptation du décompte progressif numéro 7 (révision 2 final)

2013-06-182

Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'accepter le décompte progressif numéro 7, révision 2 final daté du 28 mai 2013, préparé par monsieur Stéphane Isabel, ingénieur chez consultants Mésar, au montant de 284 933,65 \$, taxes incluses; le chèque sera transmis dès que le décompte progressif sera signé par l'entrepreneur, le consultant et la municipalité ainsi que :

- Certificat réception provisoire des ouvrages;
- Certificat réception définitive des ouvrages;
- Quittance finale de l'entrepreneur (formulaire);
- Déclaration solennelle finale de l'entrepreneur (formulaire);
- Résolution de compagnie pour fermer le dossier;
- Toutes les quittances finales des sous-traitants et fournisseurs selon les dénonciations faites à la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

14.2 : Frais d'ingénieurs

2013-06-183

Il est proposé par Yvon Lafond, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité que le conseil accepte de payer des honoraires professionnels supplémentaires au montant de 31 920,72 \$, taxes incluses pour des travaux de mises aux normes de l'eau potable, suite au retard dans les travaux de construction.

Adoptée.

15. Voirie

15.1 : Travaux de pavage et pièces d'asphalte

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2013-05-153, la municipalité a demandé des soumissions par invitation à trois (3) entreprises pour des travaux de pavage et pièces d'asphalte;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois (3) soumissions soient :

Construction pavage Portneuf inc.	159,09 \$, taxes non incluses/tonne métrique;
Maskimo construction inc.	167,50 \$, taxes non incluses/tonne métrique;
Lebel Asphalte	138,80 \$, taxes non incluses/tonne métrique;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Lebel Asphalte est jugée la plus avantageuse;

2013-06-184

Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat à Lebel Asphalte au montant de 138,80 \$, taxes non incluses, la tonne métrique.

QUE les travaux devront être terminés au plus tard le 22 juin 2013.

Adoptée.

15.2 : Transfert de responsabilité d'un système électrotechnique

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports avise la municipalité de la remise de gestion d'un système électronique à la municipalité (11 fûts, 11 luminaires avec lampes de 250 watts et consommation électrique) en date du 1^{er} juin 2013;

2013-06-185

Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'accepter le transfert de responsabilité et d'informer Hydro-Québec de la prise en charge de ces dépenses par la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade et d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à signer le document à cet effet.

Adoptée.

16. Plan d'action 2014-2016 – Politique familiale et municipalité amie des aînés

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade s'est engagée dans l'élaboration du renouvellement de sa politique familiale, assortie du programme Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin une aide financière a été demandée et obtenue du ministère de la Famille et des Aînés;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de la politique familiale déposée et présentée pour adoption par Mario Charest résulte d'une longue démarche de réflexion et de consultation;

CONSIDÉRANT QU'un plan d'action en lien avec ladite politique a été déposé et expliqué aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance publique;

2013-06-186

Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie;

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade approuve le projet de politique familiale assortie du programme Municipalité amie des aînés ainsi déposé et daté du 30 mai 2013, contenant 8 pages, incluant le plan d'action, sous réserve en ce qui regarde sa réalisation, des capacités financières de la municipalité, sa faisabilité et aspects légaux;

QUE le texte de ce document fasse partie de la présente comme s'il était ici au long reproduit;

QUE ce conseil remercie toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de notre nouvelle politique familiale.

Adoptée.

17. Entretien des espaces verts

ATTENDU QU'un comité de sélection a rencontré les candidats aux postes d'entretien des espaces verts;

2013-06-187

Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Francis Perron et résolu à l'unanimité que le conseil retient, au poste d'entretien des espaces verts les candidatures des étudiants suivants :

- David-Alexandre Morel;
- Frédéric Laberge;
- Félix Trudel.

Adoptée.

18. Développement économique

18.1 : Protocole d'entente ADIC et Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade

2013-06-188

Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'accepter le protocole d'entente entre la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade et l'Association de développement industriel et commercial et d'autoriser le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer le protocole d'entente.

Adoptée.

19. Assurances responsabilités et dommages

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une rencontre le 15 mai dernier avec PMA assurances, le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier dans le but d'avoir plus d'information concernant les assurances responsabilités de la municipalité;

2013-06-189

Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'informer tous les organismes que la municipalité ne modifiera pas ses assurances pour leur permettre d'être assurés par les assurances de la municipalité lors d'organisation d'activités;

QUE la municipalité demandera une preuve d'assurance à toute organisation avant de mettre à leur disposition les infrastructures municipales.

Adoptée.

20. Cueillette des déchets chemin Île-du-Grand est et ouest

Le directeur général de la MRC des Chenaux informe que la cueillette des matières résiduelles sur le chemin Île-du-Grand continuera de se faire de porte-à-porte.

21. Demandes diverses

21.1 : Le Granfondo Garneau-Cascades (Trois-Rivières/Québec)

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de passage déposée à la table du conseil municipal;

2013-06-190

Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que la municipalité autorise le passage à Sainte-Anne-de-la-Pérade, du peloton de cyclistes du Granfondo Garneau-Cascades (Trois-Rivières/Québec) en date du 11 août 2013. Le tout conditionnellement à ce que la sécurité soit respectée, selon les normes du ministère des Transports du Québec.

QUE la municipalité se dégage de toute responsabilité face à cet événement.

Adoptée.

21.2 : Proclamation des Journées de la culture

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE,

2013-06-191

Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité sur la recommandation du conseil municipal :

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Adoptée.

22. Autres sujets

22.1 : Fondation Rues Principales

2013-06-192

Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour la participation de monsieur le maire au 26^e colloque de la Fondation Rues principales, qui aura lieu le 25 septembre prochain; les frais d'inscription au montant de 285 \$ et les dépenses encourues seront payés par la municipalité suivant les pièces justificatives.

Adoptée.

22.2 : Activité en juin 2013

Le maire informe que la course Richard Tessier a eu lieu le 1^{er} juin dernier, que le Symposium de peinture aura lieu le 15 et 16 juin et la Fête nationale le 23 juin prochain.

22.3 : Rencontre 18 juin 2013

Le maire informe qu'il y aura une rencontre le 18 juin prochain concernant les états financiers 2012 de la municipalité, publicité sur le territoire de la municipalité.

22.4 : Soirée canadienne

Le maire informe de la diffusion en reprise de la Soirée canadienne à Sainte-Anne-de-la-Pérade de 1977, le samedi 8 juin prochain, à 19 h, sur la chaîne Prise 2; l'information sera inscrite sur le site de la municipalité.

22.5 : Film tournée à Sainte-Anne-de-la-Pérade

Le maire informe que le film tournée à l'ancienne gare de Sainte-Anne-de-la-Pérade l'année dernière sera l'affiche à la fin juillet 2013.

23. Rapport de comité

La conseillère Danielle Elliott informe de la vente de livres aura lieu dans le parc du pont, le 15 juin prochain en même temps que le Symposium de peinture.

Le conseiller Francis Perron demande de l'information concernant l'entretien du terrain de balle molle.

Le conseiller Mario Charest donne de l'information sur la Journée de la famille qui a eu lieu le 26 mai dernier.

La conseillère Germaine Leboeuf informe que les travaux de construction du gazebo dans le parc du pont se termineront durant la semaine.

24. Période de questions

Des personnes posent des questions d'ordre général : gazon dans les rues, vitesse Montée d'Enseigne, demande de soumissions pour l'entretien des chemins d'hiver.

25. Clôture de la séance

2013-06-193

L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyée par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 20 h 52.

Adoptée.

Yvon Lafond,
Maire

René Roy,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Yvon Lafond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvon Lafond, maire